

**COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**qui s'est tenu en Mairie de BOUCIEU LE ROI**  
**Le 9 avril 2021 à 19h**

Etaient présents : M. FOURCHEGU Patrick, Mme JOURDAN Martine, Mme EMO Brigitte, M. CHEVRET Camille, Mme REBOUL Yvette, Mme BERTHIER Cécile, M. DUBOSQ Alain, Mme RIOU Sylvie.

Absents excusés : M. DEMURGER Patrick qui a donné procuration à M.FOURCHEGU Patrick

La fiche de présence est émarginée par tous les conseillers présents.

Mme EMO Brigitte est désignée comme secrétaire de séance.

Le quorum étant atteint, M. le Maire ouvre la séance à 19h.

Monsieur le Maire demande si les conseillers souhaitent signer le compte rendu de la réunion précédente du 06 Janvier 2021. Suite aux observations et incompréhensions relevées lors de l'élaboration de ce compte rendu, les conseillers municipaux ne souhaitent pas le signer, seuls Mme Martine JOURDAN (secrétaire de séance) et M. le maire, Patrick FOURCHEGU apposent leurs signatures.

Avant d'aborder l'ordre du jour M. le Maire fait part au conseil d'un courrier transmis par M. DEMURGER, annonçant sa démission du conseil à compter du 10 avril 2021.

Monsieur le maire propose de commencer à aborder les sujets mentionnés à l'ordre du jour et donne la parole à Mme JOURDAN pour les finances :

A/ Approbation du compte de gestion du comptable de la commune

Le compte de gestion étant la restitution des comptes du comptable public à l'ordonnateur. Ce compte doit faire ressortir aux centimes près les résultats identiques au compte administratif.

Ce compte est adopté à l'unanimité : 9 voix pour.

B/ Vote du Compte administratif 2020

Le compte administratif présente les réalisations effectives en dépenses et en recettes pour les deux sections fonctionnement et investissement selon les dispositions arrêtés lors du vote du budget primitif de l'année 2020. Il présente les résultats comptables de l'exercice qui doivent être en concordance avec ceux du compte de gestion.

Mme JOURDAN demande à M. le Maire de se retirer pour que le conseil puisse procéder au vote. Il s'exécute mais précise avant de sortir, puisqu'il a le pouvoir de M. DEMURGER que ce dernier approuve le compte administratif.

Le compte administratif fait ressortir les montants suivants :

Dépenses de fonctionnement : 169 281,94	Dépenses d'investissement : 32 074,55
Recettes de fonctionnement : 218 028,38	Recettes d'investissement : 55 959,06
Excédent de fonctionnement : 48 478,88	Excédent d'investissement : 23 884,51
RAR dépenses : 22 802,58	

Le compte administratif est adopté à l'unanimité :

C/ Affectation des résultats 2020 avec intégration des résultats SIE Doux-Ormèze

Mme JOURDAN détaille l'affectation des résultats 2020 visant à intégrer les résultats SIE Doux-Ormèze

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
Résultats reportés		10 817,91		2 391,25		13 209,16
Opérations de l'exercice	169 549,50	207 210,47	32 074,55	53 567,81	201 624,05	260 778,28
Totaux	169 549,50	218 028,38	32 074,55	55 959,06	201 624,05	273 987,44
Résultat de clôture BG		48 478,88		23 884,51		72 363,39
Résultat de clôture du SIE Doux et Ormèze		408,43				408 43
Résultats cumulés		48 887,31		23 884,51		72 771,82
<b>Résultat de clôture cumulé</b>		<b>48 887,31</b>		<b>23 884,51</b>		<b>72 771,82</b>
Besoin de financement						
Excédent de financement			<b>23 884,51</b>	Euros		
Restes à réaliser			<b>22 802,58</b>			
Besoin de financement des restes à réaliser			<b>22 802,58</b>			
Excédent de financement des restes à réaliser						
Besoin total de financement						
Excédent Total de financement			<b>1 081,93</b>	Euros		
considérant l'excédent de fonctionnement décide d'affecter la somme de			<b>28 682,07</b>	Euros au compte 1068 investissement		
			<b>20 205,24</b>	Euros au compte 002 Excédent de fonctionnement reporté		

#### L'affectation des résultats est adoptée à l'unanimité des votants

#### D/ Vote des produits prévisionnels et des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2021

La suppression de la TH est assurée par le transfert de la part départementale de TFPB et par la mise en œuvre d'un coefficient correcteur d'équilibrage. Pour notre commune le taux TH était de 9,28% auquel on ajoute le taux TFPB départementale 2020 de 18,78% soit un total de 28,01%

Nous devons voter pour une augmentation ou non de la taxe du FB et FNB; Au vu du contexte actuel et de notre engagement lors de la campagne électorale il serait malvenu d'augmenter ces taux.

Le produit de ces taxes n'étant pas totalement équivalent au produit TH perdu, un coefficient d'équilibrage nous a été attribué de 0,79717. Le produit prévisionnel, au titre de la fiscalité, attendu en 2021 sera de 95 492€.

**Vote à l'unanimité soit 9 voix pour le maintien des taux 2020 soit 33,96% de FB et 70,93% de FNB**

#### E/Vote du Budget primitif 2021

Avant le vote du BP 2021 il est rappelé qu'une réunion des finances élargie aux membres du conseil s'est tenue pour envisager les actions à mener. En particulier il a été évoqué lors de cette réunion la possibilité d'installer un horodateur sur le parking communal de la gare afin de permettre à la commune d'obtenir quelques recettes pour éventuellement prévoir les investissements futurs. Il est donc proposé au conseil municipal avant le vote du BP 2021 de se positionner sur l'inscription d'un montant en investissement pour l'acquisition de cet horodateur.

Après discussion et échange de points de vue, un vote de principe a été demandé au Conseil municipal pour cette inscription

Vote pour: 6

Vote contre 3 voix : EMO Brigitte - RIOU Sylvie - DUBOSQ Alain

Le budget 2021 présente une section d'investissement équilibrée en dépenses et en recettes à hauteur de 58 084 €

La section de fonctionnement est équilibrée en dépenses et en recettes à hauteur de 214 647 €.

**Les membres du conseil votent à l'unanimité le budget : 9 voix pour.**

F/ Demande de subventions :

M le Maire et sa première adjointe feront leur possible pour obtenir des aides financières afin de permettre la mise en place d'un tel dispositif.

G/ Désignation des membres de la CLECT

M le Maire, après avoir expliqué aux membres du Conseil Municipal le rôle de cette commission locale d'évaluation des charges transférées, sollicite pour représenter Boucieu le Roi, les désignations d'un membre titulaire et d'un membre suppléant.

Aucun candidat ne se manifestant comme membre titulaire, M le Maire se propose par défaut. Pour le membre Suppléant, M Camille CHEVRET se porte volontaire.

**Après délibération, ces deux candidats reçoivent l'approbation des membres du Conseil présents, à l'unanimité.**

H/ Participation aux frais scolaires de l'école Publique de Colombier le Jeune

En vertu de la convention concernant l'année scolaire 2018/2019 concernant 3 élèves de Boucieu le Roi pour un taux de participation d'un montant s'élevant à 1582,65 €/ élève/an, **les membres du Conseil municipal approuvent ce versement à l'unanimité des votes.**

I/ Contrat d'assurance-Groupes des Risques Statutaires

Proposition participative du Centre de Gestion De La Fonction Publique à mise en concurrence du contrat «risques statutaires» et proposition de négociation pour la police d'assurance couvrant les risques du personnel de Mairie.

Délibération destinée à déléguer la passation du contrat : **Vote pour à l'unanimité**

J/ Création d'un poste d'adjoint Principal 2<sup>ème</sup> classe à temps non complet et suppression de l'ancien poste.

A la demande écrite en date du 17.02.21 de la part de M François BOURRET (adjoint technique Territorial Principal de 2<sup>ème</sup> classe échelon 9), ce dernier souhaite réduire son temps de travail de 35 heures à 32 heures.

M le Maire et Mme JOURDAN indiquent aux membres du Conseil, la procédure à suivre communiquée par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale, dont l'agent a pris connaissance.

Une délibération du conseil municipal étant requise, M le Maire soumet l'accord à l'approbation des membres présents qui votent **pour à l'unanimité**

**INFOS :** En prévision de l'organisation des élections Départementales et Régionales des 13 et 20 Juin 2021, un tableau des permanences a été établi pour la tenue des bureaux de votes.

Lecture est faite par Mr le Maire de sa réponse à une lettre recommandée émanant de Mme RAFFINI et Mr et Mme NOEL reçue en Mairie.

L'ordre du jour étant épuisé, Mr le Maire met un terme à la séance du Conseil Municipal

Le MAIRE

Les conseillers municipaux